

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL

Capital versé et réserve \$ 11,000,000
Actif, plus de \$150,000,000

La grande banque du Canada français.

260 succursales au Canada, dont 218 dans la province de Québec, et 63 dans l'île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

Notre personnel est à vos ordres.

Semi-ready Tailoring

Confectionne indubitablement les plus beaux habits et pardessus pour hommes sur ce continent.

472, rue Guy

MONTREAL

« Tous les ouvriers et ouvrières de « Semi-ready Ltd » appartiennent au Syndicat catholique national de la confection ».

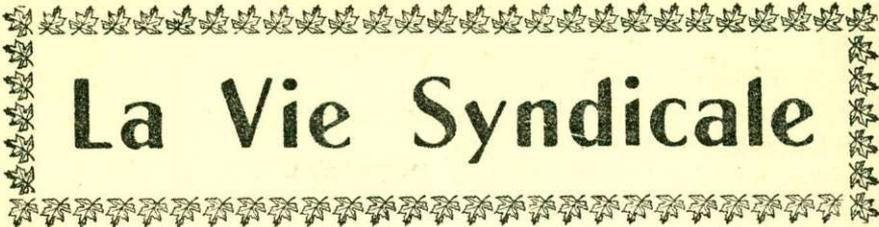
Tannerie : 4900 rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES,
TANNEURS ET COURROYEURS

Bureau et fabrique :

939 SQUARE VICTORIA - - - - MONTREAL



La Vie Syndicale

XII ème Conférence Internationale du Travail

La douzième conférence internationale du travail tire à sa fin. Elle a été fort intéressante, tout, sans doute, comme les antécédentes que forcément je n'ai pu suivre que de loin. Cet intérêt, la Conférence le tire à la fois des questions très graves qui y sont débattues; de la diversité des nations qui prennent part à ses débats; enfin, de la procédure lourde nécessairement, mais habilement conduite qui dirige les délibérations.

La conférence du travail est en voie de dresser la législation sociale internationale la plus complète que l'on ait rêvée. Depuis 1919 (Washington), la série est déjà longue des conventions, et recommandations qui ont été soumises aux gouvernements membres de l'organisation internationale du travail. Vingt-six conventions et trente-trois recommandations ont été étudiées et présentées pour acceptation aux différents pays. Nous en donnons à la fin de cet article, la complète nomenclature. L'on verra que le B.I.T. (Bureau International du travail) n'a pas chômé. Le but principal de l'organisation internationale du travail est de provoquer dans tous les pays à la fois l'adoption graduelle d'une législation vraiment protectrice du travail. C'est là le seul moyen de supprimer la concurrence, alimentée à même la différence des conditions de travail des divers pays. Un exemple fera comprendre. A Washington en 1919, on a préparé la convention de la durée du travail dans les établissements industriels. On comprend qu'un pays peut difficilement voter la loi des huit heures, si un pays concurrent se refuse à le faire. Par la pression de la convention, il y a plus de chance que tous les pays soient amenés ensemble à voter cette législation vraiment humanitaire, et ayant le bon avantage de régler partiellement le problème du chômage. Et ainsi de suite pour toutes mesures de relèvement social des ouvriers.

A la conférence de cette année, les délégués des divers pays doivent préparer un projet de convention : a) sur la prévention des accidents du travail ; b) sur la protection des ouvriers occupés au chargement ou au déchargement des navires contre les accidents. Ces projets de convention sont préparés par des comités spéciaux assez nombreux, composés de patrons, d'ouvriers et de représentants gouvernementaux. A l'heure où j'écris, ces comités n'ont pas encore rapporté.

La Conférence aura à voter aussi deux projets de questionnaire : l'un sur le travail forcé, l'autre sur la durée du travail des employés. Cette année, la Conférence prépare le questionnaire à être soumis aux états ; l'an prochain, après compilations des diverses réponses des gouvernements, on préparera un projet de convention sur ces deux questions, c'est ce que l'on appelle la procédure de double discussion.

Diverses autres questions sont aussi soumises à la Conférence : un rapport du Bureau sur le chômage ; le rapport du directeur à la conférence ; et quelques résolutions de moindre importance.

J'ai eu le plaisir de faire partie du comité du chômage. Nous avons eu à étudier un rapport du B.I.T. sur le sujet et une résolution du délégué ouvrier de Suisse, demandant au Bureau de continuer ses recherches sur les causes du chômage dans les diverses industries, notamment celle du charbon et du textile.

A l'heure actuelle le comité de vérification des pouvoirs et celui du rapport du directeur ont présenté leur rapport à la conférence. Les divers comités n'ont pas encore rapporté. La discussion en séance plénière est très courte, excepté sur le rapport du directeur où les représentants des divers pays aiment à parler de l'état des ratifications dans leur patrie.

K. C.

SATISFACTION GARANTIE

Tél. BELAIR 0408

ERNEST MEUNIER
MARCHAND-TAILLEUR

994 EST, RUE RACHEL, 2ème porte du Parc LaFontaine, Montréal

Nous aimons à noter combien il est intéressant d'entendre tour à tour les représentants des races les plus diverses, exposer leurs idées sur les divers problèmes sociaux. Tous en général sont très bien et nous ne remarquons aucune teinte de radicalisme; bien au contraire, un grand désir de coopération entre les diverses classes représentées. Les deux langues officielles sont le français et l'anglais; c'est dire que nous sommes à l'aise pour comprendre les débats.

Nous terminerons en disant notre regret que le Canada n'ait ratifié à date que six conventions internationales, soit moins d'un cinquième. Il faut nous en prendre à la constitution fédérative de notre pays. Le Canada est l'Etat membre de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du travail. Or, on sait que chez nous, la législation sociale et ouvrière est de juridiction provinciale. Les provinces, par ailleurs, n'étant pas membres de l'Organisation, ne peuvent ratifier les conventions, quand même elles pourraient le faire facilement, comme s'est du reste le cas dans de nombreuses conventions déjà adoptées.

J'en ai causé avec M. Albert Thomas, le Directeur du B. I. T., un charmant homme, et le seul moyen pratique, sans amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, serait de réunir une conférence interprovinciale et de préparer, d'accord avec nos juristes, une méthode de ratification acceptable à la fois par la Conférence Internationale du travail et notre pays. Nos syndicats catholiques devraient, dès le Congrès de Chicoutimi, étudier la question et soumettre une demande dans ce sens aux gouvernements intéressés.

Gérard TREMBLAY.

Genève, 11 juin

Les imprimeurs de « La Vie Syndicale » font une spécialité de rapports, périodiques, revues.

Bon ouvrage exécuté à prix raisonnables, **DANS LE TEMPS CONVENU**. Corrections réduites au minimum par la compétence du personnel.

Thérien Frères ^{LIMITÉE}
Imprimeurs-Éditeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, Montréal
(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)
Tél. HARBOUR #5288

L'Opportunité du Syndicalisme Catholique et National

La période économique que nous traversons est comparative-ment calme. Elle n'est pas marquée par une grande activité industrielle et les relations entre patrons et ouvriers ne subissent pas de chocs comme on en a vus en d'autres périodes. Il est vrai qu'on s'accoutume un peu à tout, et ce qui eut suffi en d'autres temps à faire sonner l'alarme, ne réussit pas maintenant à secouer l'apathie. Il est également vrai que les éléments soi-disant réformateurs font moins de bruit quoi qu'autant de besogne. Et chacun, patron, ouvrier accepte la situation présente comme si elle ne pouvait pas s'améliorer ou comme si elle ne pouvait pas se gâter. C'est précisément là le danger actuel.

Le syndicalisme catholique est une nécessité de toujours. Il l'est davantage dans les circonstances présentes. De fait on constate que l'idée a fait beaucoup de chemin. Tel milieu qui lui était hostile est maintenant bien disposé. Tel autre qui lui était indifférent lui est maintenant sympathique. La raison, c'est que notre mouvement est à base d'ordre social, de bien-être matériel et moral, de progrès économique. Il n'a pas besoin pour se développer d'une atmosphère de trouble et de récriminations. Il ne s'active pas à la faveur des haines de classe et de l'esprit révolutionnaire.

Cependant, est-il accueilli comme il devrait l'être? Fait-il les progrès qu'il devrait, en égard à la fonction qu'il est appelé à exercer dans notre vie économique et sociale? Non, il s'en faut beaucoup. Pourquoi? Il y a manque d'encouragement pour ne pas dire obstruction et hostilité de la part de ceux qui devraient lui accorder une bonne et loyale coopération. Par ailleurs, il faudra

Rés. 3280 ADAM, Tél. CLairval 1809.

MICHEL CHOUINARD

ENTREPRENEUR
FERBLANTIER COUVREUR.
CORNICHERS DE TOUTES SORTES, UNE SPECIALITE.

2649-51, ADAM, COIN ORLEANS, - Tél. CLAIRVAL 0461

encore du temps pour que les ouvriers se départissent de cette fâcheuse obstination à rester isolés et à ne vouloir en aucune manière se joindre à leurs confrères de travail dans les syndicats.

Les premiers sont en grande partie des gens qui se guident par la peur et qui seraient prêts à se servir des syndicats catholiques pour se garer contre les menées socialistes ou communistes.

A supposer que les syndicats catholiques seraient un mouvement de réaction contre un autre mouvement quelconque d'une nature subversive — ce qui est faux — ceux-là qui voudraient s'en servir juste au moment où leur patrimoine serait menacé, auraient bien tort de compter pour les défendre, sur une organisation qu'ils combattent maintenant ou pour le moins qu'ils contribuent à maintenir dans une impuissance relative. Ce n'est pas très intelligent que d'aviser aux moyens d'apaiser ce malaise social quand les haines sont déjà surexcitées jusqu'à la violence pas plus qu'il n'est prévoyant d'organiser un service d'incendie quand le feu est déjà aux quatre coins de la maison. Il est infiniment plus sage et plus courageux de prévenir ces malaises en coopérant avec les syndicats catholiques qui ont pour action de faire régner la justice et la paix dans le monde industriel.

Car, encore une fois, le syndicalisme catholique n'est pas un mouvement de réaction. Il n'aurait jamais été question ni de socialisme, ni de bolchévisme, ni même d'internationale ou de nationale neutre, et le syndicalisme aurait aussi bien sa raison d'être. Son objectif principal demeure, à savoir : sauvegarder des intérêts professionnels, équité entre patrons et ouvriers et entre ouvriers, aide fraternel des ouvriers entre eux, etc. Sans lui la société est

EMILE NAP. BOILEAU,
Sec.-Trés.

ULRIC BOILEAU,
Prés.-Gérant.

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192.

ULRIC BOILEAU, LTEE

ENTREPRENEURS

— GENERAUX —

Spécialité: EDIFICES RELIGIEUX

4869, Rue Garnier,

Montréal

conduite par ce que le Souverain Pontife appelait, il y a une couple de semaines, devant les ouvriers français « l'horrible philosophie qui prétend résoudre les questions sociales, ces questions si éminemment humaines, d'une façon si inhumaine, c'est-à-dire par la dure et âpre concurrence, par la féroce lutte pour la vie, par l'élimination brutale des faibles par les forts. Non, jamais pareilles doctrines ne trouveront ici la moindre indulgence ni celles non plus qui voudraient anihiler l'individu dans la collectivité ».

Ces paroles nous montrent les deux courants dangereux qui entraînent ceux qui ne sont pas guidés par les principes chrétiens. Les uns se retranchent dans un individualisme étroit, ne se doutant pas qu'ils sont par là même le mobile des activités destructives des autres.

Le rempart de la société existe dans l'attachement aux principes sociaux, tels que compris et prêchés par l'Eglise. Entendu, cependant, que ces principes seraient d'une efficacité nulle quand même on les aurait constamment dans le coeur et sur les lèvres, si ensuite on fait tout pour les combattre comme ceux qui, hélas, par une illogisme inconcevable vantent les syndicats catholiques et les principes qui les animent et ensuite font une obstruction systématique à ces mêmes syndicats quand il s'agit de travaux à exécuter.

Qu'on nous comprenne donc une bonne fois. Que tous les ouvriers qui veulent l'avancement de leurs intérêts professionnels et la bonne coopération ouvrière joignent les syndicats catholiques. Que tous les patrons qui veulent exercer leurs initiatives avec le souci de la justice et de la fonction sociale qu'ils accomplissent, emploient les syndicats catholiques. Que les institutions publiques religieuses ou autres comprennent que leur avantage est de s'épanouir dans une société bien équilibrée par la collaboration des classes et la bienveillance mutuelle et accordent un patronage sérieux et pratique aux syndicats catholiques. Que les autorités accordent leur confiance à une organisation saine qui entre comme un rouage bienfaisant et nécessaire dans le régime social où nous vivons. Alors on aura fait un grand pas dans la voie de l'amélioration du peuple et de sa préservation contre les maux qui minent d'autres nations, autrefois aussi bonnes que la nôtre.

C. BERNIER.

Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquies, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique ; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS,

-

MONTRÉAL

Une Nouvelle Fête du Travail

Le *Canadian Unionist*, organe du Congrès pan-canadien du travail, publiait dans sa livraison d'avril une nouvelle fort intéressante, mais qui a vraiment quelque chose d'abracadabrant. S'il y faut ajouter foi, le président de la Fédération américaine du Travail aurait récemment déclaré qu'à l'avenir le travail syndiqué d'Amérique devrait « célébrer le 15 mai pour commémorer l'apparition, ce jour-là, de l'Encyclique *Rerum Novarum* ».

Quoi! Léon XIII, d'auguste mémoire, recevrait bientôt les hommages d'un mouvement ouvrier radicalement et doctrinairement neutre, d'un mouvement dont l'esprit matérialiste, empirique et utilitaire, en plus d'être évident dans les déclarations de ses chefs, se voit à toutes les pages de sa littérature officielle et semi-officielle ?

Depuis que nous avons pris connaissance de la nouvelle que nous rapportons, nous avons, dans cette littérature, glané ce qui suit pour faire contraste avec l'enseignement de l'immortelle Encyclique, avec laquelle sont familiers déjà les lecteurs de *La Vie Syndicale*.

D'après le syndicalisme américain neutre, l'ordre économique actuel a mis aux mains des employeurs un pouvoir économique presque absolu par le contrôle qu'ils exercent sur les moyens de production.

Or, selon lui, les salariés dont les droits sont méconnus, doivent « opposer à ce pouvoir une force semblable à celle qui contrôle la propriété ou les moyens de production.¹ Par conséquent le

¹ American Federationist, nov. 1916, p. 1037.

Tél. Amherst 1431

E. DUSSAULT

ENTREPRENEUR

Lattage et constructions métalliques, plafonds suspendus, corniches,
Divisions et angles métalliques, etc.

Spécialité : Voûtes d'églises.

5211 rue Bordeaux

- - -

Montréal

syndicat de métier est « l'organisation économique » qui possède cette force en « contrôlant l'activité créatrice » des ouvriers. D'où il résulte, pour les syndicats neutres, qu'il n'y a entre eux et les employeurs que des « combattants industriels ».

Pour eux encore, à notre époque d'industrialisme, l'union de métier n'est, à son début, qu'une institution positive qui « sent plutôt qu'elle ne raisonne; son intuition étant l'instinct ». ² Mais au fur et à mesure qu'elle devient une force consciente, elle ne doit pas perdre de vue son premier objectif: le progrès matériel, c'est-à-dire « satisfaire d'abord l'homme animal ». On pensera « ensuite à l'homme social et après cela à l'homme moral ou vraiment religieux. » ³

C'est dire que pour le syndicalisme neutre, le problème du travail est par-dessus tout économique. Et conséquemment, il croit que pour la solution de ce problème comme de tout autre problème économique, c'est « une erreur de considérer la nature émotionnelle comme un facteur indispensable ». Il affirme même qu'« il faut exclure tout parti-pris intellectuel, soustraire l'équation personnelle de sentir et étudier les relations sociales comme nous le ferions pour le monde animal ou inorganique ». ⁴

Peut-on désirer matérialisme plus cru ? Voilà un mouvement qui veut assimiler les principes qui gouvernent les relations sociales aux principes qui président à l'organisation du monde animal. C'est-à-dire un mouvement qui prend pour point d'appui la pure et simple expérimentation. A preuve: les efforts incessants que l'on fait pour une « vie meilleure à tous ses degrés, tout de suite ici-bas », « sans se soucier où peuvent conduire ces efforts et ce que peut être cette vie meilleure ». ⁵

Exactement, pour être précis, la Fédération américaine du Travail enseigne que ces efforts doivent être dirigés « dans la voie du moindre effort ». ⁶

Aussi partant directement de son esprit matérialiste et empirique, veut-elle réaliser ses aspirations utilitaires simplement en

² Philosophy of Trade Unions, p. 4, brochure publiée par la F. A. du T.

³ « A paper read at the International Labor Conference », à Chicago en 1890. Opuscule publiée par la F. A. du T.

⁴ Philosophy of Trades-Unions, pp. 9 et 10.

⁵ American Labor Movement; its make up, Achievements and Aspirations, p. 20, par Samuel Gompers.

⁶ Ibid, p. 21.

« s'efforçant d'unir sous une seule direction toutes les classes de travailleurs, dans des organisations diverses, et ce, avec le dessein d'abolir les préjugés de classes, de races, de religion, de politiques et de métiers, »⁷ dans le but soi-disant d'assurer à tous un égal appui. Voilà la pierre angulaire de la neutralité doctrinale du syndicalisme américain.

Bref, pour tout dire, la Fédération américaine du travail est, de nos jours, une « école de pensée »⁸ qui veut former dans le même moule l'esprit de tous les travailleurs qui habitent l'Amérique; une école d'assimilation américaine, de matérialisme conscient, de libre-pensée inavouée et d'opportunisme avéré.

Et c'est le mouvement qui pratique ces doctrines qui se disposerait à honorer la mémoire de Léon XIII? Ce serait un signe des temps. Mais le projet de M. William Green, qui préside à ses destinées, ne mûrira sûrement pas à point, croyons-nous.

En tous cas, s'il est vrai que M. Green a eu la pensée que lui prête le *Canadian Unionist*, il semble avoir fait là une genuflexion envers le syndicalisme catholique, car c'en est une, puisque celui-ci est issu de l'encyclique *Rerum Novarum*. Espérerait-il que si son projet se réalisait, le syndicalisme catholique ferait marche en arrière?

Non, le syndicalisme catholique ne renoncerait pas à sa haute mission, en Canada surtout, pour si peu.

Alfred CHARPENTIER.

⁷ American Labor Movement; its make-up, Achievements and Aspirations, pp. 34-35.

⁸ American Federationist, mars 1919, p. 240.

Directeurs: — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

CE QU'ILS VEULENT

Par L'ABBÉ AIMÉ BOILEAU, D. Ph.
Directeur des Œuvres Sociales.

1re PARTIE

LES CONVENTIONS COLLECTIVES. — DE LA VALEUR JURIDIQUE DES CONVENTIONS COLLECTIVES.

(Suite)

Qu'elles peuvent contribuer à moraliser la concurrence entre employeurs et à limiter ses répercussions sur les conditions du travail au moins dans l'intérieur de chaque profession par localité ou par région.

Qu'elles sont capables dans toute la mesure du possible d'assurer ou de rétablir des relations normales entre employeurs et employés. »⁹

Enfin, une société d'études législatives, chargée de rapporter sur le projet confirma les opinions précitées et soumit à la Chambre qu'il était opportun de légiférer en cette matière :

« La commission, dit M. Colson, le rapporteur, a pris pour point de départ ce fait que les conventions collectives constituent un mode de détermination des conditions de travail déjà assez fréquemment employé et appelé, sans doute, à se développer avec la concentration industrielle. Elle a reconnu que bonnes ou mauvaises, ces conventions sont sanctionnées par la législation actuelle qui reconnaît la validité de tout contrat, du moment où il n'est ni prohibé par un texte formel, ni contraire aux bonnes moeurs ou à l'ordre public, — mais que l'absence de législation sur la matière et l'inexpérience juridique des parties laissent souvent planer la plus grande incertitude sur la portée de ces accords, sur l'étendue des obliga-

⁹ Rapport de l'Association, cité par Camille Lauland: Les conventions collectives de travail. Paris, Dalloz, 1925, p. 47s.

tions qui en résultent, sur les personnes liées par ces obligations et sur les sanctions dont elles sont susceptibles. Il lui a paru que c'était précisément le rôle du législateur ; en cette matière comme en toute autre, non pas d'inventer le droit, mais de le définir, en dégageant la portée juridique des actes engendrés par les besoins de la pratique, de manière à éclairer les parties sur certaines conséquences de ces actes que trop souvent elles n'aperçoivent pas, et à guider les juges, lorsqu'ils ont à suppléer à l'incertitude des stipulations dont le sens et la portée sont débattus devant eux. C'est par ces raisons qu'elle a été unanime à reconnaître la nécessité de traiter la matière des conventions collectives, du moment où elle élaborait une législation sur le contrat de travail ». ¹⁰

Le projet de loi Doumergue ne fut pas cependant présenté à la Chambre.

(A Suivre)

¹⁰ Bulletin de la Société d'études législatives, année 1907, p. 180.



Fabriquée  *en Canada*

**POUDRE A PATE
MAGIQUE**

TOUJOURS FIABLE

*Economisez les coupons pour
vous procurer gratuitement
de belles primes.*

A Travers la Vie Syndicale

FÊTE QUI EST BIEN NÔTRE.

Nous avons eu l'occasion de participer comme organisation nationale à la grande parade de la Saint-Jean-Baptiste, lundi dernier. Nous devons cette gracieuse invitation à la direction de notre Société nationale et nous leur en sommes profondément reconnaissants. Les Syndicats catholiques sont, je crois, une des rares associations ne faisant pas partie des sections paroissiales, qui aient cet honneur de se joindre à la Société Saint-Jean-Baptiste et concourir à la parade.

Nous méritons cet égard. Les syndicats sont des groupements essentiellement catholiques et essentiellement nationaux. Tout ce qui touche à la Religion et à la Patrie nous est profondément sensible. Notre idéal est de nous développer et d'agir conformément aux traditions de notre race. Et s'il est une organisation qui peut faire une oeuvre efficace et durable dans ce sens, c'est bien la nôtre.

Il faut le dire hautement, nous sommes la seule école populaire qui enseigne la sociologie catholique dans la province. On parle des dangers croissants de l'envahissement des doctrines subversives du socialisme et du communisme. On constate qu'avec audace, des milieux d'enseignement du communisme s'installent dans notre ville portant le titre pompeux « d'Université Ouvrière ».

Et l'on a abandonné, jusqu'ici aux Syndicats catholiques le soin de distribuer à la classe ouvrière la science qui lui permettra de se mettre en garde contre ces faux prometteurs de félicité terrestre.

Il faut le dire hautement encore, nous sommes les seuls à proclamer la nécessité de l'entente cordiale entre le capital et le travail pour le plus grand bien de l'industrie de notre Province.

Nous voulons conserver notre peuple ouvrier bon et croyant, nous voulons voir notre pays et particulièrement notre Province

marcher à grands pas dans la voie de la prospérité. Et nous savons que pour atteindre ce double but, il faut que les travailleurs soient raisonnablement rémunérés.

Ceux qui nous ont vu passer lundi, dans la grande parade des « contes et légendes » pouvaient dire, voilà de magnifiques idéalistes doués d'un grand sens des réalités.

Ce sont de vrais patriotes !

UNE NOUVELLE ACQUISITION DU SYNDICALISME.

Rarement avons-nous vu une assemblée plus enthousiaste que celle qui eut lieu, mardi, le 18 juin dernier. C'était à l'occasion d'une assemblée demandée par un groupe important d'ouvriers de l'industrie du marbre. La salle était remplie d'hommes des différentes opérations de ce métier.

M. Clovis Bernier, président du Conseil Central occupait le fauteuil, accompagné de M. l'abbé Boileau et de M. J. B. Delisle. Après les considérations préliminaires faites par le président et l'aumônier général, on passa en revue les raisons péremptoires qui nécessitent le plus rapidement possible l'organisation solide des hommes de ce métier.

Les ouvriers présents ont immédiatement décidé de se former en groupement sous le nom de *Syndicat Catholique National des Marbriers du Canada*.

Nous invitons tous les ouvriers de ce métier, qui désirent améliorer leurs conditions de travail de venir assister aux prochaines

Rés. 6879 St-Denis Tél. CAL. 0799

Aldéric Blain, M.A.L.

de

Blain et Fauteux, Avocats

Immeuble Duluth, Ch. 22.

Lancaster 4469.

84, OUEST, NOTRE-DAME
MONTREAL

Tél. BELair 1794

Moineau & Guimond Ltée

Bois et Charbon

ECOSSAIS — GALLOIS —
AMERICAIN et CANADIEN

5562 St-Hubert, Montréal

assemblées qui seront tenues, pour entendre discuter les questions de leur métier et des moyens efficaces pour remédier aux conditions inférieures dans lesquelles ils travaillent présentement.

AU CERCLE LÉON XIII

Notre cercle d'étude Léon XIII, a, à sa dernière séance, entendu une intéressante conférence de son président, M. J. P. Laganière, sur les moyens de poursuivre avec succès la formation intellectuelle et morale de notre jeunesse catholique, au sortir de l'école.

Dans l'assistance, outre les membres réguliers du Cercle, on remarquait une imposante délégation du cercle Pie X, de l'A.C.J.C. ainsi que les élèves finissants de l'école Saint-Pierre, sous la direction des frères des écoles chrétiennes.

Le conférencier exposa, en principe, que c'est le peuple qui fait de la nation ce qu'elle doit être. Il faut donc, prendre de bonne heure, le jeune homme qui se destine à jouer son rôle dans la société et lui faire subir la formation nécessaire pour en faire plus tard un citoyen qui fasse honneur à la société et à la religion. L'avenir du catholicisme, dit-il, en substance, est entre les mains de la classe ouvrière. Il faut des ouvriers apôtres. Il nous faut de toute nécessité suivre nos jeunes gens après l'école.

Enrôlons-les dans nos cercles catholiques, où ils trouveront les moyens de s'instruire et de terminer avec succès leur formation morale et intellectuelle.

Le cercle a procédé ensuite à l'élection de ses officiers qui a donné le résultat suivant: J. P. Laganière, président; A. Charpentier, vice-président; J. A. St-Julien, secrétaire-archiviste; assistant-secrétaire-archiviste, L. M. Gagnon; trésorier, J. B. Beauregard

M. Guy Vanier, président général de la société Saint-Jean-Baptiste, sera le conférencier à la prochaine assemblée qui aura lieu le 4 juillet.

LE CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA.

Les différents syndicats catholiques de Montréal, se préparent avec une grande activité à prendre part au Congrès de la C. T. C. C., qui sera tenu le 20 juillet prochain à Chicoutimi.

Plusieurs résolutions, d'ordre législatif, économique et social, ont déjà été envoyées par nos différents syndicats au Bureau Confédéral et promettent de soulever un grand intérêt.

Un bon nombre de syndicats ont déjà choisi leurs délégués. Le Conseil Central sera représenté par MM. G. Tremblay, J. B. Beaugard et Z. Laurendeau. Le syndicat de la confection délèguera MM. C. Bernier, A. Bleau et L. Weiner. Chez les menuisiers, M. O. Fillion sera le représentant. Le syndicat des typographes, M. Ū. Paquette. Les relieurs, M. J. Brosseau. Les Briquetiers, M. J. B. Delisle. Les employés de magasins, MM. L. M. Gagnon, J. O. Lamarre et M. Théréault. Le Conseil d'imprimerie, M. Morneau, M. A. Charpentier sera le délégué du cercle Léon XIII et du syndicat interprofessionnel. M. E. Ouellette, délégué des journaliers.

Plusieurs autres délégués des différents syndicats seront nommés d'ici quelque temps.

Les délégués de Montréal seront donc nombreux, le Congrès sera intéressant et nous souhaitons qu'il soit un franc succès.



SERIEZ-VOUS PRÊTS?

Si par maladie, accident, ou toute autre circonstance vous ne pouviez plus gagner, auriez-vous des économies pour vous aider à vivre? Seriez-vous prêts?

La banque a une succursale près de chez vous et accueille avec la même courtoisie tous ses clients.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
SIEGE SOCIAL: MONTREAL

Par les nôtres et
pour les nôtres



OUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères
LIMITÉE

Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny et St-Christophe
PLateau: 5151.



Gin Canadien *Melchers* Croix d'or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de flacons:

Gros:	40 onces	\$3.65
Moyens:	26 onces	2.65
Petits:	10 onces	1.10

Distillerie:
Berthierville, Qué.

Bureau chef:
Montréal

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

MELCHERS Distilleries Limited

DOW

Mûrie à point



Prime par la
Force et par
la
Qualité